6731/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 09 mars 2021 Enregistré à la Présidence du Sénat le 09 mars 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, pour l'Autriche

E 15565



Bruxelles, le 4 mars 2021 (OR. en)

6731/21

SOC 113 EMPL 75 SAN 109

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, pour l'Autriche

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, pour l'Autriche.

6731/21 ms 1

LIFE.4 FR

Projet de DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003¹ relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 12 mars 2019², du 15 avril 2019³, du 14 mai 2019⁴, du 27 mai 2019⁵ et du 8 juillet 2019⁶, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2022.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Christa SCHWENG.
- (3) Le gouvernement autrichien a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

6731/21 ANNEXE LIFE.4

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 100 du 15.3.2019, p. 1.

³ JO C 142 du 23.4.2019, p. 20.

⁴ JO C 167 du 16.5.2019, p. 2.

⁵ JO C 185 du 29.5.2019, p. 3.

⁶ JO C 232 du 10.7.2019, p. 1.

Article premier

M. Clemens ROSENMAYR est nommé membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M^{me} Christa SCHWENG pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président